

AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL

Entre les soussignés :

☐ M [redacted] agissant en qualité de GERANT de la société « [redacted] » SARL,

d'une part,

☐ M [redacted] de nationalité marocaine né(e) le [redacted] demeurant à [redacted]. Titulaire de la carte d'identité nationale [redacted]

d'autre part,

Il a tout d'abord été exposé ce qui suit :

- ❖ La société [redacted] est une société d'expertise comptable au sens de la Loi n° 15-89. Elle est inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables, au Conseil Régional de CASA SUD ;
- ❖ M [redacted] est salarié(e) de la société [redacted] en vertu d'un contrat de travail en date à [redacted] ;
- ❖ M [redacted] est titulaire du diplôme D'EXPERT COMPTABLE lui permettant le cas échéant de s'inscrire au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables ;
- ❖ La responsabilité professionnelle de M [redacted] est couverte par une police d'assurance souscrite par la société « [redacted] » auprès de [redacted].

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

- I. M [redacted] occupe dans l'organisation de la société soussignée de première part les fonctions de d'auditeur qui consiste en

Important } Conformément aux dispositions des articles 6 et 13 de la Loi n° 15-89, il jouit de l'indépendance requise pour exercer la profession d'Expert-Comptable et assume la responsabilité de ses travaux.

- II. Les autres conditions du contrat de travail de M [redacted] et de ses avenants éventuels qui ne sont pas en contradiction avec les prescriptions contenues au paragraphe I ci-dessus demeurent valables.

Fait à [redacted]
Le [redacted]

[redacted] / SA
Régulièrement représentée par

M [redacted]

[redacted]